



Relations avec les autorités policières

POLITIQUES RECOMMANDÉES POUR DES PRATIQUES EXEMPLAIRES afin de développer et de maintenir des relations de collaboration avec les autorités policières pour contribuer à assurer la disponibilité constante des services de réduction des méfaits :

- Inclure les agents de police comme un groupe de partenaires qui doit être informé et impliqué dans le développement de programmes de réduction des méfaits
- Établir et maintenir des modes de communication continue entre les programmes de réduction des méfaits et les autorités policières locales
- Fournir aux policiers une formation en milieu de travail portant sur :
 - La raison d’être et les objectifs des programmes de réduction des méfaits
 - Les approches fondées sur des données probantes concernant l’efficacité des programmes de seringues et d’aiguilles (PSA), en particulier quant à l’impact sur la sécurité de la communauté et l’ordre public
 - La prévention des blessures par piqûre d’aiguille et les notions élémentaires de la transmission du VIH, du virus de l’hépatite C (VHC) et d’autres pathogènes
 - Les préoccupations sociales et de santé des personnes qui consomment des drogues
 - Les données probantes concernant les impacts de la distribution de seringues/ aiguilles et d’autres types de matériel pour l’injection (p. ex., contenants, filtres) aux personnes qui s’injectent des drogues
 - Les données probantes concernant les impacts de la distribution de matériel pour l’inhalation plus sécuritaire aux personnes qui inhalent du crack
- Développer des ententes avec les autorités policières afin que :
 - Les clients puissent entrer dans les sites fixes ou mobiles des programmes de réduction des méfaits et en sortir sans interférence policière
 - Le matériel d’injection et d’inhalation plus sécuritaires et les trousse de prévention des surdoses (p. ex., naloxone) distribués aux clients par les programmes ne soient pas détruits ou saisis par la police

- Les sites fixes, mobiles et autres (p. ex., pharmacies) ne soient pas utilisés à des fins de surveillance policière

- Établir un protocole de résolution de conflit pour répondre aux préoccupations qui pourraient émerger entre les programmes de réduction des méfaits et les autorités policières. Les contacts néfastes entre clients et policiers devraient être documentés et portés à l’attention des autorités policières.

Messages clés

Des études canadiennes et internationales ont montré que les activités policières pouvant affecter la santé et la sécurité des personnes qui s’injectent des drogues incluent les « descentes » et la surveillance accrue des lieux de consommation de drogues, les arrestations, la détention et le harcèlement, y compris la saisie de matériel pour la consommation de drogues. Par exemple, les descentes policières peuvent pousser des utilisateurs de drogues à modifier leurs lieux de consommation et accroître leur anxiété d’être surpris par la police, ayant pour effets l’injection dans des lieux moins sécuritaires (p. ex., ruelles, parcs), une diminution des contacts avec les services sociaux et de santé, une élimination inadéquate du matériel d’injection usagé, et des pratiques d’injection précipitées ou non sécuritaires. Moins d’études ont examiné les impacts sur les personnes qui inhalent du crack, bien que certaines aient documenté des expériences d’interaction avec les policiers dans cette population.

Les relations entre les services de police et les programmes de réduction des méfaits peuvent évoluer et s’améliorer avec le temps. La collaboration avec les autorités policières peut améliorer la compréhension des policiers quant aux bienfaits de la réduction des méfaits pour la santé publique et réduire les perceptions erronées et/ou négatives à l’égard de ces programmes. Les études sur la formation et l’éducation de base des policiers sur la réduction des méfaits font état de résultats mitigés; la publication d’évaluations plus formelles concernant des initiatives de formation des policiers est requise.